

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 148

Représenté(s) : 33

Votant(s) : 181

Excusé(s) : 10

Absent(s) : 15

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS**

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

Le jeudi 27 mars 2025 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 21 mars 2025, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Franck ASSELIN, Mme Maryline BAILLY, M. Franck BAILLY, M. Edouard BARON, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, M. Patrick BEDEK, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Thierry BRIANÇON, M. Francky CARON, M. Corentin CENTA, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, M. Christophe CORBEAUX, Monsieur Henri DARCO, M. Nicolas DARGENT, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Randa DIYA, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Louis FARARD, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Régis FRANCCQUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Didier HENRIET, M. Serge HIET, Madame Véronique HURBOUC, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, Madame Ghislaine LECLERE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Jean MICHEL, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, Mme Marie ROZE, M. Jean-Marc ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDÉ, M. Patrick SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOLLEEC, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, Mme Sylvie LEMAIRE (suppléant de M. Franck JACQUET), M. Gérard DEPIT (suppléant de M. Alain MICHELON), M. Richard GAUTHIER (suppléant de M. Denis PONCELET), M. Sébastien KIEFFER (suppléant de M. Michel SUPPLY), M. Reynald WERBROUCK (suppléant de M. Daniel VAQUETTE)

Étaient représenté-e-s :

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, M. Marcel BENCIVENGO a donné pouvoir à Pierre REANT, Mme Gabrielle BRICOUT a donné pouvoir à Alain WANSCHOOR, M. Nicolas CARNOYE a donné pouvoir à Jean MICHEL, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Alban DOMINICY, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Jean-Luc DUBOIS a donné pouvoir à Philippe SALMON, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Martial DUPIN, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY a donné pouvoir à Régis FRANCCQUE, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Julien LEPITRE, Mme Muriel JACQUIOT a donné pouvoir à Bertrand BOILLY, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Randa DIYA, M. Antoine LEMAIRE a donné pouvoir à Martine JOLLY, Mme Catherine MALAISE a donné pouvoir à François MOURRA, M. Eric MALTOT a donné pouvoir à Patrice CHRETIEN, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Frédéric MASSONOT a donné pouvoir à Annie PERRARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT, M. Kevin PONCIN a donné pouvoir à Franck NOEL, Mme Sylvie PORET a donné pouvoir à Robert D'HARCOURT, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, M. Eric QUENARD a donné pouvoir à Dominique LEDEME, M. Jean-Luc SENE a donné pouvoir à Evelyne QUENTIN, Mme Armelle SIMON a donné pouvoir à Patrick

TCHANGA, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, M. Bernard THIERY a donné pouvoir à Franck ASSELIN, M. Vincent VERSTRAETE a donné pouvoir à Yann VELLY

Étaient excusé-e-s :

Mme Badia ALLARD, M. Paul-Vincent ARISTON, Mme Nathalie BELAMY, M. Denis BOUDVILLE, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Alain HIRAUT, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Catherine VAUTRIN

Étaient absent-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARIZZI, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Vincent BENNEZON, M. Cyrille DUTERNE, M. Jérôme FORTIER, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Jean-Pierre JOREZ, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Patrice MOREL, M. Christophe PATINET, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Germain RENARD

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Marcel BENCIVENGO, M. Thierry BRIANÇON, Monsieur Henri DARCO, M. Nicolas DARGENT, M. Damien GIRARD, M. Vincent GUY, Madame Ghislaine LECLERE, M. Jean MARX, M. Patrick TCHANGA, M. Alain TOULLEC, M. Reynald WERBROUCK

Secrétaire : François MOURRA

Vice Secrétaire : Michel KELLER

Votes :

Pour : 167 Contre : 0 Abstention : 1

**COMMUNE DE SEPT-SAULX
PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION ALLÉGÉE N°1
APPROBATION**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 à L.153-35, et L.153-11 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sept Saulx, approuvé le 24 juin 2021,

Vu la délibération n°09/2022 du Conseil municipal de Sept-Saulx du 11 avril 2022 demandant à la Communauté urbaine du Grand Reims de faire évoluer son PLU afin de permettre l'extension d'une entreprise déjà installée sur le territoire et donnant son avis sur les modalités de concertation,

Vu sa délibération n°CC-2022-134 du 30 juin 2022 prescrivant la révision allégée n° 1 du PLU de Sept-Saulx et en définissant les objectifs et les modalités de concertation,

Vu la délibération n°18/23 du Conseil municipal de Sept-Saulx du 7 novembre 2023 émettant un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt de projet de révision allégée n°1 du PLU,

Vu sa délibération n°CC-2023-239 du 16 novembre 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU de Sept-Saulx,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée le 19 mars 2024,

Vu l'avis n°MRAe 2024AGE30 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale du 28 mars 2024 ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de révision allégée n°1 du PLU mais recommandant la réalisation d'un diagnostic « flore » et une expertise pédologique « zones humides »,

Vu l'arrêté n°CUGR-PTVCMR-2024-9 de Monsieur le Président du 21 mars 2024 soumettant à enquête publique le projet de révision allégée n°1 du PLU de Sept-Saulx,

Vu l'enquête publique qui a eu lieu en mairie de Sept-Saulx du 15 avril 2024 au 16 mai 2024,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu la délibération n°01/2025 du Conseil municipal de Sept-Saulx du 24 février 2025 émettant un avis favorable à l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU,

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du projet de révision allégée,

Vu le passage en Conférence de territoire Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 20 mars 2025,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le dossier de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sept-Saulx tel qu'annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication électronique pendant deux mois sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims, d'un affichage pendant un mois en mairie de Sept-Saulx, d'une publication électronique durant deux mois sur le site internet de la commune, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture, de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa publication sur le géoportail de l'urbanisme.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- additif 1 au rapport de présentation,
- additif 2 au rapport de présentation,
- étude d'identification des zones humides selon les critères pédologiques et floristiques,
- délimitation des zones humides – étude pédologique,
- plan de zonage 1/1000,
- Orientation d'Aménagement et de Programmation,
- bilan de la concertation,
- rapport et conclusions du commissaire enquêteur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims

Arnaud ROBINET



Le Secrétaire
François MOURRA



Le Vice-Secrétaire
Michel KELLER



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 31/03/2025 à 09h55
Référence de l'AR : 051-200067213-20250327-237401-DE
Publié le 31/03/2025 ; Rendu exécutoire le 31/03/2025